

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2440**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Georges Chevalier et appartenant à la commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2440**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Georges Chevalier et appartenant à la commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir un terrain situé rue Georges Chevalier à Vaulx en Velin, appartenant à la commune et nécessaire à l'alignement de cette voie.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 676 de la section AT, représentant une superficie de 26 mètres carrés environ. La superficie définitive à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage.

Aux termes du projet d'acte, la commune de Vaulx en Velin céderait ladite parcelle au prix de 30 € le mètre carré, soit pour 26 mètres carrés au prix de 780 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, au prix de 780 €, d'une parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 676 de la section AT, pour une superficie de 26 mètres carrés environ, située rue Georges Chevalier à Vaulx en Velin et appartenant à la commune, dans le cadre de l'alignement de cette voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 780 € pour l'acquisition et de 500 € pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.